



COMPTE-RENDU CAP C DU 21/06/2016 D'AFFECTATION AU 01/09/2016

M. POGGIOLI étant absent, Mme SUS présidait la CAP n°3.

Après la lecture de la déclaration liminaire, estimant que la thématique principale relative au projet de loi travail ne relevait pas du domaine de compétence des Directeurs locaux, la présidente n'a pas souhaité que la parité administrative s'exprime en la matière.

Décidément, ce projet de loi porte en lui la marque anti-démocratique que nous lui reprochons : tout débat est confisqué. Il est daigné à chacun le droit d'avoir une opinion ; pire, de la porter au-devant des autres, d'échanger, d'apporter son point de vue.

A la suite de la déclaration liminaire et avant le déroulement du mouvement, la CGT met en évidence un problème concernant le temps et les conditions de travail des agents. En effet, il apparaît que des agents, compte tenu des contraintes et pressions dont ils peuvent faire l'objet, ont tendance à effectuer des heures de travail après avoir dépointé.

Interpellée à ce sujet, la Direction affirme ne rien savoir de ces pratiques, et dans l'hypothèse où cela existerait réellement, qu'il conviendrait de les faire remonter, si ce n'est à elle, au moins aux chefs de service ou à l'assistante de prévention.

M. DESHAYES-SURCIN entre ensuite dans le vif du sujet. Pour lui, tout est clair : il dit « partager notre analyse : le mouvement est catastrophique ».

Le mouvement comporte 5 arrivées et 5 départs sur le département. Ces arrivées ne parviennent cependant pas à combler les vacances importantes de la catégorie C puisque à l'issue du mouvement ce ne sont pas moins de 16 postes qui restent non pourvus. Ce nombre pourrait être réévalué à 18 si deux de nos collègues, sur la liste complémentaire du concours de catégorie B, étaient appelés... ceux que nous leur souhaitons.

Ces vacances se répartissent comme suit :

- RAN de PERIGUEUX :
 - 5 postes vacants au SIP,
 - 1 poste vacant à la Trésorerie de PERIGUEUX Municipale,
 - 1 poste vacant à la Trésorerie d 'EXCIDEUIL.

- RAN de BERGERAC :
 - 1 poste vacant à la Trésorerie Municipale,
 - 1 poste vacant au SIP.

- RAN de SARLAT :
 - 1 poste vacant à la Trésorerie de MONTIGNAC.

- RAN de NONTRON

- 1 poste vacant à la Trésorerie de NONTRON.

- RAN de RIBERAC :

- 2 postes vacants au SIE.

Les 3 postes vacants restants sont constitués par les temps partiels pour lesquels, de l'aveu même de la Direction, il n'est plus possible de faire face.

En ce qui concerne les ALD, il reste à l'issue du mouvement 11,4 ETP pour lesquels M. DESHAYES-SURCIN rappelle que, malgré les doctrines d'emplois conférant à chaque grade des missions distinctes, les affectations des agents de catégorie C « ALD » (A La Disposition du directeur) au 1er septembre prochain, seront, comme à l'accoutumée, effectives à l'issue du mouvement local de catégorie B, prévu le 12 juillet.

M. DESHAYES-SURCIN pense cependant que ces agents devraient être maintenus sur leur dominante actuelle (FF/GP).

Enfin, le sujet du PPCR a été abordé, relativement à la problématique de l'entretien d'évaluation professionnelle. En effet, dès l'année prochaine, les agents de catégorie B ne bénéficieront plus de réductions/majorations d'ancienneté ; les agents de catégorie C et A connaîtront le même sort en 2018. Un dispositif est destiné à se substituer à celui-ci, mais la Direction nous a affirmé ne disposer à ce jour d'aucune information. Toujours est-il que si, comme pressenti, il s'agissait pour les chefs de service de « distribuer » quelques primes à un certain nombre d'agents, M. DESHAYES-SURCIN reconnaît que la situation sera compliquée pour les chefs de service. Vos élus ont fait remarquer qu'elle le sera aussi pour les agents !

Plus aucune question ni sujet n'étant abordé, la séance est levée, après que le Secrétaire de la section Dordogne de la CGT Finances Publiques ait remis à chaque membre de la parité administrative un bulletin pour la votation citoyenne.

Vos élus et experts

Lætitia RANTY

Christophe COUSTILLAS

David DECODTS

Mickael LORENT

Mathieu PAPILLON

Philippe GORY

Olivier DARRIN